

CESER : **30 septembre 2019**
Intervention n° : **02**
Document : **Accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète**
Orateur : **David Cabedoce**

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional a lancé à travers la Breizh Cop la construction d'un projet de territoire à l'horizon 2040. La démarche vise à la participation du plus grand nombre, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre. Elle s'appuie sur l'adaptation aux évolutions climatiques et de notre environnement et cherche à réduire l'impact des habitants et des activités en Bretagne sur le climat et la planète. L'ambition est forte, puisqu'est prônée une « rupture », en réalité plutôt DES ruptures ; avec nos modes de transport et de mobilité, de développement urbain, de consommation des ressources naturelles et énergétiques, de production, de consommation alimentaire.

Les acteurs économiques sont conscients des enjeux posés par le changement climatique et environnemental. Impliqués dans les dynamiques des territoires, la qualité de la vie et partageant les valeurs de solidarité, ils sont déjà actifs dans les transitions pour leurs activités.

Aussi, très largement, les acteurs économiques adhèrent aux objectifs d'ouverture au monde et de désenclavement de la région, en insistant en particulier sur la grande vitesse ferroviaire pour la pointe bretonne et sur la multimodalité pour le fret s'appuyant sur les infrastructures ferroviaires et portuaires. Ce dernier point est à la fois un gage d'efficacité et de réduction de l'impact environnemental.

Nous nous félicitons du choix du Conseil régional pour « une Bretagne active, industrielle et créative » : les enjeux environnementaux ne doivent pas nous orienter vers la paupérisation et le renfermement sur nous-mêmes de la décroissance. La dynamique économique reste le seul vecteur de création de richesses et de diffusion de celle-ci au sein du corps social. Les entreprises ont bien compris que leurs modes de production doivent muter vers une plus grande sobriété : dans le recours aux ressources naturelles et à l'énergie, dans le type d'énergie consommée, dans leurs process de production, dans leur consommation foncière, dans la réduction des déchets et rejets. Certaines entreprises se reconfigurent totalement, se positionnant sur des services et des produits qui participent à une planète plus saine et plus diverse. Ainsi, par exemple, plus de 200 PME bretonnes s'engagent dans la filière de l'éolien marin, dont les perspectives doivent s'étendre au-delà de la Bretagne.

Renforcer la Bretagne productive, c'est aussi s'assurer de la capacité à imaginer, créer et diffuser les produits et les services qui accompagneront les citoyens et le tissu économique dans les transitions, notamment dans leurs déplacements et dans leur vie quotidienne.

Si les acteurs économiques sont déjà bien conscients des enjeux et engagés dans les transitions climatique, énergétique et environnementale, l'éclairage et la trajectoire donnés par la puissance publique sont essentiels. Elle seule légitime en effet la cohésion de la démarche et peut mettre en œuvre la concertation impliquant l'ensemble des acteurs. Le Conseil régional est dans son rôle en proposant des réflexions collectives et en mettant en perspective les actions qui en ressortent.

Cette mutation ou cette rupture ne peuvent cependant laisser personne sur le chemin. Dans ce but, il est du ressort également des pouvoirs publics d'accompagner tel ou tel acteur dans son adaptation au nouveau contexte. En ce sens, les actes réglementaires doivent être utilisés avec précision voire parcimonie. La force de conviction et le soutien garantiront la plus large adhésion.

Je vous remercie de votre attention.